



## Assemblée générale

Distr. générale  
25 octobre 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session**

**Cinquième Commission**

Points 78 c) et d) et 121 de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations et décisions  
adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :  
Conseil consultatif pour les questions de désarmement;  
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

**Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

### **Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2000**

**Note du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Conformément aux dispositions du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) (voir la résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe, par. 3 de l'article VIII), on trouvera ci-après la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut touchant une subvention de 213 000 dollars imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, qui est présentée à l'Assemblée générale pour approbation. Un crédit a déjà été prévu à cet effet au chapitre 4 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1).

1. Dans le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), que le Secrétaire général a transmis à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session (A/54/201, annexe II), le Conseil d'administration a adopté le programme de travail de l'Institut et présenté les prévisions des ressources nécessaires pour 2000. Le présent rapport, qui contient les chiffres actualisés reçus depuis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, est présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle approuve une subvention d'un montant de 213 000 dollars imputée sur le budget ordinaire.

1. Dans son rapport, le Conseil a constaté avec regret que, depuis plusieurs années, le montant de la subvention reçue de l'ONU n'avait pas été corrigé de l'inflation. Étant donné l'importance de cette subvention pour le fonctionnement de l'Institut, le Conseil a demandé que la question demeure à l'étude.

2. Le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoit au chapitre 4 (Désarmement) l'attribution à l'Institut d'un montant de 426 000 dollars des États-Unis représentant la subvention de l'Organisation à l'Institut pour ces deux années. Bien que les crédits nécessaires soient déjà prévus dans le projet de budget-programme, une demande officielle de subvention d'un montant de 213 000 dollars est néanmoins présentée à l'Assemblée générale pour 2000 conformément à la procédure établie.

3. L'Assemblée générale a demandé, à la section IV de sa résolution 44/201 B du 21 décembre 1989, intitulée «Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement», que le Secrétaire général lui rende compte tous les ans de la situation financière de l'Institut. Cette situation se présente comme suit :

a) Les disponibilités au début de 1999 s'élevaient à 751 900 dollars, y compris un montant de 104 100 dollars au titre de la réserve de trésorerie opérationnelle pour 1999;

b) Le montant total des recettes de 1999 est estimée à 985 900 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires et dons publics : 750 700 dollars; intérêts : 20 000 dollars; sources diverses interorganisations : 2 200 dollars; et subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU : 213 000 dollars. On trouvera des détails sur les prévisions révisées pour 1999 et les estimations pour 2000 des recettes provenant de contributions volontaires aux annexes I et II;

c) Les dépenses révisées pour 1999 sont estimées à 941 400 dollars, dont un montant de 34 700 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Les prévisions pour 2000 s'établissent à 1 175 500 dollars, dont 40 100 dollars au titre de l'appui aux programmes et 120 300 dollars au titre de la réserve de trésorerie opérationnelle. Le détail des prévisions révisées pour 1999 et des estimations de dépenses en 2000 est indiqué à l'annexe III;

d) Les disponibilités à la fin de 1999 sont estimées à 796 400 dollars, y compris une réserve de trésorerie opérationnelle de 104 100 dollars.

**4. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, étant donné que les ressources nécessaires ont déjà été demandées au paragraphe 4.28 du projet de budget-programme pour cet exercice (A/54/6/Rev.1).**

## Annexe I

## Estimations révisées des recettes de l'UNIDIR provenant de contributions volontaires – 1999

<i>Contributeurs</i>	<i>En dollars É.-U.</i>
<b>A. Contributions reçues</b>	
Finlande	25 500
Finlande	3 600
Grèce	7 600
Israël	5 000
Norvège	75 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	243 000
Suisse	46 200
Université du Michigan	2 800
<b>Total partiel A</b>	<b>408 700</b>
<b>B. Contributions annoncées</b>	
Égypte	5 000
France	280 000
Ghana	5 000
Norvège	25 000
Pays-Bas	12 000
Suède	15 000
<b>Total partiel B</b>	<b>342 000</b>
<b>Total des contributions volontaires pour 1999</b>	<b>750 700</b>

**Annexe II****Estimations des recettes de l'UNIDIR  
provenant de contributions volontaires – 2000**

<i>Contributeurs</i>	<i>En dollars É.-U.</i>
Égypte	5 000
Finlande	28 500
France	280 000
Ghana	5 000
Grèce	7 600
Israël	5 000
Norvège	100 000
Pays-Bas	12 000
Suisse	45 000
<b>Total des contributions annoncées pour 2000</b>	<b>488 100</b>

## Annexe III

## Détail des prévisions révisées pour 1999 et des dépenses prévues en 2000

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	<i>Prévisions révisées 1999</i>	<i>Prévisions de dépenses 2000</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>
<b>A. Dépenses directes de programmes et d'administration</b>			
Honoraires et frais de voyage des consultants	79,5	41,1	(38,4)
Groupes spéciaux d'experts	10,0	30,0	20,0
Traitements et dépenses communes de personnel	407,8	488,6	80,8
Contrats de prestation de services individuels	335,4	389,1	53,7
Formation linguistique	1,6	3,6	2,0
Autres formations spécialisées	5,1	5,0	(0,1)
Programme de bourses (allocations)	0,0	0,0	0,0
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	20,3	22,4	2,1
Publicité et promotion	6,9	0,0	
Location d'une salle de conférence	2,5	1,0	(1,5)
Location du matériel nécessaire pour assurer les services de conférence	3,4	2,0	1,4
Représentation	4,1	1,0	
Services externes d'imprimerie et de reliure	2,5	2,5	0,0
Entretien du matériel de bureautique	7,0	7,0	0,0
Papier pour travaux de reproduction interne	7,7	12,0	4,3
Livres de bibliothèque	0,5	0,0	(0,5)
Abonnements et commandes renouvelables	2,5	2,5	0,0
Fournitures informatiques	2,3	2,3	0,0
Achat de matériel de bureau	7,6	5,0	(2,6)
Gain/perte au change	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>906,7</b>	<b>1 015,1</b>	<b>108,4</b>
<b>B. Dépenses d'appui aux programmes</b>			
(5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	34,7	40,1	5,4
<b>Montant estimatif total des dépenses (A + B)</b>	<b>941,4</b>	<b>1 055,2</b>	<b>113,8</b>
<b>C. Réserve de trésorerie opérationnelle</b>			
(15 % du total A+B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	104,1	120,3	16,3
<b>Total (A + B + C)</b>	<b>1 045,5</b>	<b>1 175,5</b>	<b>130,0</b>